



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

COVID-19 : La municipalité de Saint-Joseph-du-Lac annonce d'autres mesures préventives concernant les activités de loisirs et l'écocentre

Saint-Joseph-du-Lac, le 23 mars 2020 – Afin de suivre les recommandations émises par les autorités gouvernementales et de participer à l'effort collectif visant à limiter la propagation de la COVID-19, la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac annonce aujourd'hui l'annulation des activités de loisirs de la session hivernale en cours et l'annulation complète de la session printanière. De plus, conformément aux demandes gouvernementales, la municipalité ferme tous ses parcs et plateaux sportifs. L'Écocentre demeurera ouvert, mais de nouvelles restrictions sont à considérer par les résidents avant leur visite.

Annulation de la session d'hiver en cours et de la session printanière à venir

La municipalité annule les cours restants à la session d'hiver. Les personnes inscrites recevront un crédit ou un remboursement au prorata des cours restants. Aucune activité ou conférence ne sera offerte pour la session printanière, qui devait normalement débiter à la mi-avril.

Pour le moment, la prochaine période d'inscription aux activités et au camp de jour est prévue à la mi-mai 2020. Cette information est sujette à changements, sous réserve de l'évolution de la situation.

Écocentre : de nouvelles mesures

Pour le moment, l'écocentre demeure ouvert selon son horaire habituel. Par contre, aucune personne ne pourra accéder au bâtiment et une seule personne pourra accéder, à la fois, à un type précis de dépôt. De plus, les mesures de distanciation sociale devront être appliquées et les matelas seront temporairement refusés.

« Nous vivons tous une situation exceptionnelle, qui nous conditionne à agir pour le bien de la population. Plus que jamais, j'enjoins les Joséphoises et les Joséphois à faire preuve de prudence et à rester à la maison, autant que possible. Il est impératif de suivre les directives et les consignes de la santé publique, car nous devons prioriser avant tout la santé et la sécurité de nos citoyens et employés », explique le maire de Saint-Joseph-du-Lac, M. Benoit Proulx.

Une page spéciale sur l'état de la situation a été créée sur le site internet de la Municipalité : www.sjdl.qc.ca/covid-19. Tout renseignement supplémentaire sera également publié sur la page Facebook de la Municipalité. Le service d'appels

automatisé d'urgence pourrait également être utilisé en soutien à ces autres mesures.

— 30 —

Renseignements : Marie-Michelle Crevier
Responsable des communications
450 623-1072, poste 233
mmcrevier@sjdl.qc.ca